

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 12 / 15	CHOLLET Joël	BENET	
	MOREAU Yannick	DAMVIX	
	BORDET Bernard	LE MAZEAU	
	ROBIN Noël	LIEZ	
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ	
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES	
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)	
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE	
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	
	GANDRIEU James	STE PEXINE	
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)	
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS		
CC PAYS FONTENAY VENDEE 14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE	
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES	
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE	
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)	
	BIENVENU Alain	LE LANGON	
	MAROT Roger	LONGEVES	
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)	
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ		
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE	
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Totaux Délégués présents : 40/64			

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GÉLOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLIET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESOUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU Jérémy	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : STRATEGIE POUR LA GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES DELIB N°44 CS DU 27-03-2023

La gestion des espèces invasives revêt un caractère primordial pour la conservation des espaces naturels, mais constitue une action coûteuse, chronophage et d'implication permanente.

En partenariat avec le Conseil Départemental de la Vendée, la Fédération Départementale de la Pêche de Vendée et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, le SmVSA a dû se recentrer sur cette thématique avec l'élaboration d'une stratégie spécifique aux « EEE » et faisant écho aux stratégies de territoires développées lors de l'élaboration des Contrats Territoriaux.

Ainsi, le SmVSA a choisi de porter cette stratégie « EEE » à l'échelle de son périmètre complet avec un regard sur les marais, mais aussi sur les cours d'eau en tête de bassin versant et devant permettre d'apporter des réponses vis-à-vis des risques et des enjeux recensés :

- Quel est le problème ?
- Quels sont les objectifs devons-nous fixer, selon les impacts, la localisation, les usages, ... ?
- Quels sont les pistes d'actions, à court, moyen et long terme : actions récurrentes et actions structurantes sur le milieu (génie écologique par exemple...) ?

Cette stratégie cible des enjeux recensés par bassin. Les objectifs principaux qui en découlent sont les suivants :

- Bassin de la Vendée amont et Mère :
 - Amélioration de la connaissance de l'état des plans d'eau ;
 - Suivi des massifs de renouée (bien présent sur la Vendée) ;
 - Améliorer la qualité hydromorphologique en tête de bassin ;
 - Assurer la fonctionnalité des retenues du complexe de Mervent (Vendée Eau)
- Bassin de la Vendée aval :
 - Partie cours d'eau : Complexe Mervent / Fontenay le Comte :
 - Préservation des usages associés au cours d'eau (Gestion de l'Egéria en centre-ville de Fontenay le Comte)

- Secteur Longèves
 - Améliorer la qualité hydromorphologique en tête de bassin
 - Maintien de l'état sanitaire de la ripisylve (ombrage)
- Secteur Marais
 - Maintien du bon état hydraulique des réseaux principaux (envasement)
 - Poursuivre les travaux de restauration des berges avec des plantations associées ;
 - Maintien de la gestion de la Jussie en pérennisant les actions d'arrachages sur les voies d'eau principales
 - Améliorer la connaissance (niveau d'eau / présence d'EEE sur les réseaux privés)

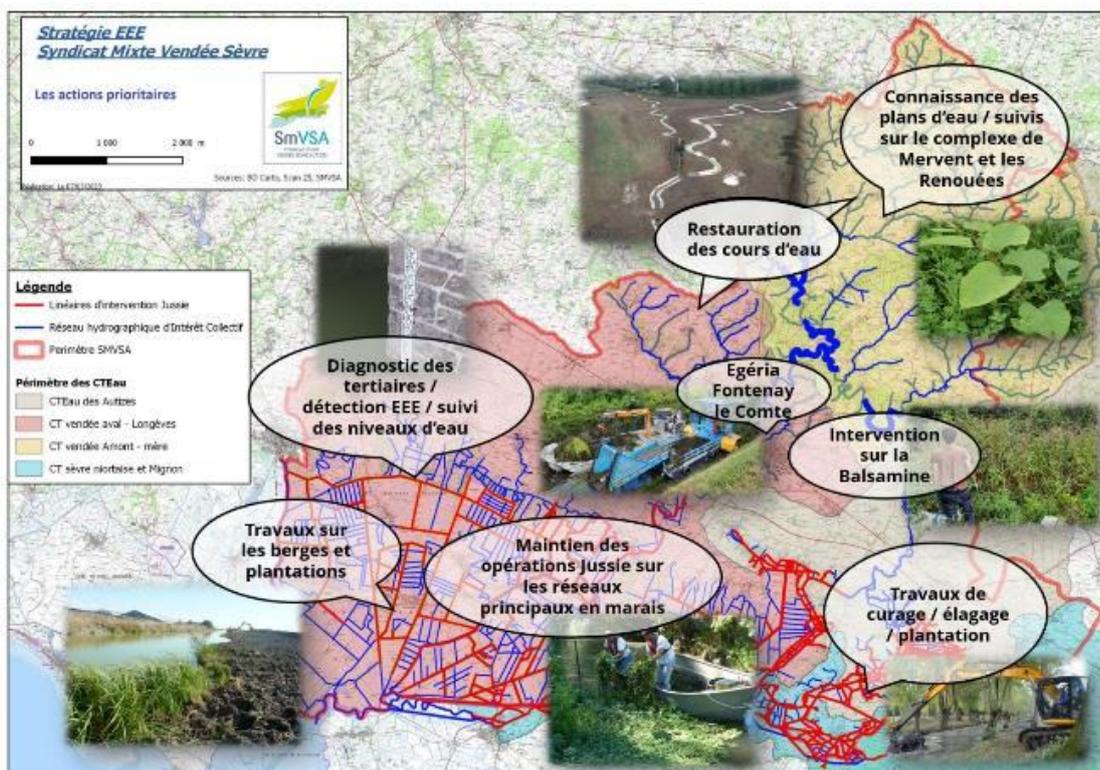
- Bassin de l'Autise :

- Partie cours d'eau :
 - Vigilance sur les développements de nouvelles espèces (balsamine par ex.)
 - Amélioration de la connaissance en tête de bassin et de l'état des plans d'eau (SmBVSN) ;
- Secteur Marais mouillés
 - Maintien des trames arborées et hydrauliques
 - Poursuivre les travaux de restauration des berges avec des plantations associées ;
 - Maintien de la gestion de la Jussie en pérennisant les actions d'arrachages sur les voies d'eau principales

- Axe Sèvre Niortaise :

- Secteur Marais mouillés
 - Maintien des trames arborées et hydrauliques
 - Poursuivre les travaux de restauration des berges avec des plantations associées ;
 - Maintien de la gestion de la Jussie en pérennisant les actions d'arrachages sur les voies d'eau principales

La carte ci-après indique les différentes actions prioritaires sur le territoire du SmVSA. Certaines ont un objectif à court terme (arrachage / faucardage), d'autres anticipent l'arrivée de nouveaux foyers en aidant le milieu à mieux résister par des aménagements en berges par exemple...



Le SmVSA devra également maîtriser sa capacité financière puisqu'environ 285 000 € TTC sont consacrés annuellement à la gestion des EEE.

Le SmVSA propose ainsi de **poursuivre les opérations d'arrachage sur les 515km de canaux** (42% des réseaux d'intérêt collectif) identifiés depuis plusieurs années comme étant prioritaires. Pour mémoire, les réseaux relevant uniquement de la compétence du SmVSA représentent environ 150km. Le SmVSA intervient sur les autres canaux via la DIG en lien avec les CT Eau.

Les interventions sur les réseaux privés semblent inenvisageables (2 250km de fossé). Les ASA ayant conservé leur compétence peuvent également intervenir sur leurs propres réseaux, selon les besoins.

Concernant l'Egéria sur la rivière Vendée, la réflexion déjà engagée avec la ville de Fontenay le Comte doit se poursuivre avec l'aménagement de la cale de la plaine des sports (recherche de financement avec le Fonds Vert), ainsi que sur la résilience des milieux et la gestion des niveaux d'eau (étude à venir sur la morphologie de la rivière et le lien avec l'ouvrage de Boisse).

Par ailleurs, une actualisation des linéaires et les résultats des consultations (arrachage manuel secteur Champagné et arrachage mécanique), ainsi que la révision des prix pour les interventions de l'IIBSN pour les marais mouillés, amènent à modifier le montant maximal de dépense initialement indiqué à 273 500 € TTC passant à 285 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Valider les orientations de la stratégie de la gestion des EEE par bassin versant ;
- Valider le principe de poursuivre les opérations d'arrachage / faucardage des EEE sur le périmètre du SmVSA dans la limite de 285 000€ TTC de dépenses annuelles, modifiant ainsi la délibération n°10 CS 27/02/2023
- Solliciter les financements du « Fonds vert » pour l'aménagement de la cale de la plaine des sports ainsi que les actions d'arrachage de la jussie (mécanique avec finition manuelle)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#